

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil municipal de la commune de SAINT-IGNAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe CARTAILLER, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Lionel BOULON et Xavier ROCHE, Madame Colette NOUHEN, Messieurs Patrick MARCEPOIL, André MARQUIER, Didier BODIN, Madame Joëlle BUSSON, Monsieur Philippe SEGUIN, Mesdames Cathy BREARD, Marie-Laure REDON, Jessica DELEIGNE, Monsieur Kévin SERGERE.

ABSENT(E)(S) EXCUS(É)(ÉS)(S) : Mesdames Lucile SARDET et Prêscilia DE BRITO RODRIGUES.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 10 avril 2026.
A noter tableau des commissions municipales à mettre à jour suite à des erreurs matérielles.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Cathy BRÉARD a été élue secrétaire de séance.

3) Vote du Budget Primitif 2026

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la Commission des finances du 16 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 729 116.12 €	1 729 116.12 €
Section d'investissement	653 029.94 €	653 029.94 €
TOTAL	2 382 146.06 €	2 382 146.06 €

Vu l'avis de la Commission des finances du 16 avril 2026,

Vu le projet de budget primitif communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 729 116.12 €	1 729 116.12 €
Section d'investissement	653 029.94 €	653 029.94 €
TOTAL	2 382 146.06 €	2 382 146.06 €

4) Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,
Vu La loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu les crédits nécessaires inscrits au budget communal 2026,

Il est proposé de répartir l'enveloppe globale de 6 000 € de subventions aux associations suivantes :

Subventions Associations	
Associations communales	SUBV 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers	600.00 €
Anciens combattants (ACPF-CATM-OPEX)	200.00 €
Association de Chasse St-Ignat-Tyrande-Buxerolles	200.00 €
Association de Chasse des habitants de Villeneuve l'Abbe et de Champeyroux	200.00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Champeyroux (APE)	400.00 €
Comité des Fêtes	500.00 €
Good Mouv	salle
La tête dans les étoiles	0.00 €
Le gros monsieur d'abord (Comme à la maison)	200.00 €
Les Acolytes de Champeyroux	300.00 €
Les Amis de la Côte Rouge	0.00 €
Les Compagnons du Four de Champeyroux	250.00 €
Les Compagnons du Marais de Tirande	250.00 €
Les Copains du coin (St-Ignat)	250.00 €
Les Déchênés	250.00 €
Pétanque de St-Ignat	salle
Un temps pour soi	salle

Associations hors commune	
Balinzat	300.00 €
Batterie-Fanfare l'Epi d'or	300.00 €
Comice Agricole	300.00 €
Entente Sportive Champeyroux Surat Les Martres	400.00 €
Groupe Formation Limagne (foot)	200.00 €
Les Amis de la Musique	200.00 €
Limagne Basket	250.00 €

5) Demande de Fonds de Concours pour le ravalement de façade de l'école de Champeyroux à SAINT-IGNAT

Dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Riom Limagne et Volcans, il est instauré un fonds de concours auquel la commune peut prétendre pour l'année 2026.

Les fonds de concours seront exclusivement attribués à des projets d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage et propriétaire foncier de l'emprise du projet.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'utiliser ce fonds de concours pour le ravalement de façade de l'école de Champeyroux à Saint-Ignat.

PROJET : Ravalement des façades de l'école de Champeyroux à Saint-Ignat : 426 m² de façade.

Dépenses HT		Recettes	
Ravalement de façade école	31 386.24 €	Fonds de concours RLV	15 693.12 €
Total HT	31 386.24 €	Autofinancement	15 693.12 €

Les membre du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier et solliciter un fonds de concours pour le ravalement de façade de l'école de Champeyroux à Saint-Ignat ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6) Conseil Municipal des Jeunes

Un Conseil municipal, s'il souhaite, peut décider la création d'un Conseil municipal d'enfants ou d'adolescents. Ces assemblées ont pour principal objet de sensibiliser les jeunes vis-à-vis de la cité et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets. Suite au renouvellement des assemblées locales, de nombreuses communes envisageront la création de telles instance.

Texte de référence : D'un point de vue juridique il convient de se référer à l'article L 1112-23 du CGCT qui prévoit la constitution de conseils de jeunes librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire.

Il convient donc de créer une Commission communale « Conseil Municipal des Jeunes ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a proclamé élus membres de la commission « Conseil Municipal des Jeunes » :

- Monsieur Lionel BOULON, Adjoint,
- Madame Marie-Laure REDON, Conseillère,
- Madame Joëlle BUSSON, Conseillère,
- Madame Jessica DELEIGNE, Conseillère.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du 8 mai : Le début de la cérémonie est avancé à 10h15. L'ensemble des convocations a été adressé aux élus. La commande de gerbe a été effectuée ;
- Désignation d'élus dans diverses commissions :
 - pour le SICOM, un suppléant doit être nommé en plus des deux titulaires. Lionel BOULON est nommé suppléant ;
 - Pour le CLIC sénior, Xavier ROCHE est désigné comme élu référent sénior ;
 - Pour le département, Kévin SERGERE est désigné comme référent agricole pour l'animation foncière agricole. ;

- La réception des travaux du silo aura lieu le 28 avril. Il est proposé d'organiser une inauguration à cette occasion en conviant le Préfet, la région et les maires d'autres communes. Dates proposées : 10 ou 11 juillet 2026 ;
- Visite de terrain à prévoir pour les nouveaux élus : proposition du 3 juillet à 18h en amont du Conseil municipal ;
- Réunion Rive droite de la Morge : les demandes de travaux doivent être rendues pour le 9 mai. A noter qu'ils s'occupent toujours des fossés mais plus des bordures, qui seront à la charge des communes ;
- Le bureau communautaire de RLV a eu lieu le 21 avril. Philippe CARTAILLER a été élu 4^{ème} VP en charge de l'urbanisme ;
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Ce document obligatoire, qui recense l'ensemble des risques qui peuvent survenir sur la commune a été mis à jour lors du précédent mandat mais doit être actualisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,



Philippe CARTAILLER

La Secrétaire de séance,

Cathy BRÉARD